



20 mars 2023, journée où les irresponsables partent en vacances avec un pactole mal acquis, en s'étant octroyé des dizaines de millions bonus, système mettant en péril l'honnête économie mondiale.

**Pétition pour lancer la création de bases légales limitant les risques inhérents aux faiblesses humaines des personnes placées aux responsabilités de gestion des affaires publiques, non seulement financières comme le rachat du Crédit Suisse par UBS, officialisé hier dimanche soir par une conférence de presse, mais de toutes personnes perturbant gravement le fonctionnement des affaires publiques, causant des dommages, des pertes financières qu'elles doivent assumer.**

Cette Xème affaire qui succède aux nombreuses précédentes, ne doit pas rester sans ferme réaction des instances législatives et exécutives de nos démocraties, responsables du bien et de l'ordre public. Nos élus parodent volontiers, là il y a urgence qu'ils prouvent leurs compétences de gestionnaires des missions que les électeurs attendent d'eux.

Depuis 2011 où mes premières pétitions n'ont pas été comprises, j'ai beaucoup appris. D'abord que la *Sécurité du Droit pour l'Administration*, ne permettait pas d'assouplir les termes de la loi. Ce constat d'un juriste de *l'autorité concernée*, m'a fait comprendre que mes actions visaient globalement la *Sécurité du Droit pour les citoyens*, pour cette majorité active des citoyens qui élisent leurs représentants pour gouverner.

(Un verbe dont la complexité est illimitée, difficile à expliquer, à concevoir.

Voir la page jointe du Dictionnaire encyclopédique Quillet.)

« Gouverner, c'est laisser agir la facilité du bon sens ». Louis XIV, le Roi-Soleil.

Le monde sera puni non pas pour ceux qui font le mal, mais pour ceux qui laissent faire le mal.

Albert Einstein

Einstein, disait ceci: « La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information. »

« La liberté implique la responsabilité,  
C'est pourquoi tant d'hommes la redoute. » Bernard Shaw.

"Tu apprendras à faire tourner la roue de la Vie en ta faveur. Tu accepteras le jeu de la Vie et ce que tu appelles difficultés, tu appelleras cela désormais Opportunités."

William Shakespeare

Idéalement, nous sommes ce que nous pensons. Dans la réalité, nous sommes ce que nous accomplissons.  
Ayrton Senna

Il est manifeste qu'un seul homme, en apparence désarmé mais qui ose crier tout haut une parole véridique, qui soutient cette parole de toute sa personne et de toute sa vie, et qui est prêt à le payer très cher, détient, aussi étonnant que cela puisse paraître et bien qu'il soit formellement sans droits, un plus grand pouvoir que celui dont disposent dans d'autres conditions, des millions d'électeurs anonymes.

Vaclav Havel

« Les détails font la perfection, et la perfection n'est pas un détail » Léonardo da Vinci.

« Que ton aliment soit ton premier médicament » écrivait déjà Hippocrate il y a 2 400 ans.

Pour en savoir plus :

<https://www.santenatureinnovation.com/neo-gingembre/#moz>

Lorsque la vérité est remplacée par le silence, le silence devient un mensonge.

Yevgeny Yevtushenko

eussent existé depuis l'antiquité tels que nous les connaissons aujourd'hui, mais les travaux tout récents du commandant Lefebvre des Noettes ont démontré que toute l'antiquité et le début du Moyen âge n'ont disposé, pour la direction des navires, que d'un engin rudimentaire, le *gouvernail-rame*, simple rame, perche ou pagaie fixée au bordage par une estrope et qui, pour les plus gros navires (lesquels ne pouvaient porter plus de 80 tonnes) était parfois multiple (de 6 à 10). On bloquait ces rames, pour la marche directe, à des montants en bois ou sur des haubans; parfois on perforait la coque pour leur donner passage. L'emploi de cet engin restait fort précaire contre le vent et les flots, d'où impossibilité d'augmenter la capacité des vaisseaux et de se lancer en haute mer. Ce n'est qu'au XIII<sup>e</sup> s., dans les villes hanséatiques vraisemblablement, que fut utilisé le *gouvernail d'étambot*, axial ou à charnières, invention qui renouvela l'art de la navigation, et qui, combinée avec l'apparition de la boussole, permit les grands voyages maritimes du XV<sup>e</sup> siècle. La grande navigation ne progressa ensuite vraiment qu'avec la découverte de la vapeur.

**Aéronautique.** — Les avions et les dirigeables sont munis de deux gouvernails différents: le *gouvernail de direction*, qui sert à régler les évolutions dans le plan horizontal et le *gouvernail de profondeur*, réglant les mouvements dans le plan vertical. L'un et l'autre sont constitués par des plans de toiles mobiles, respectivement verticaux et horizontaux, que le pilote de l'avion actionne à l'aide du *palonnier* (direction) et du *manche* (profondeur). Ils sont situés à l'arrière de l'appareil.

**gouvernance**, n. f. Juridiction établie autrefois dans quelques villes du Nord: Lille, Arras, Douai, Béthune, et à la tête de laquelle était le gouverneur de la place.

**gouvernante**, n. f. La femme du gouverneur d'une province, d'une place. Femme qui gouverne une ville, une province. Plusieurs princesses de la maison d'Autriche ont été gouvernantes des Pays-Bas. Plus ord. Femme chargée de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. Cette jeune fille ne sort jamais sans sa gouvernante. Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf, d'un célibataire, d'un prêtre, etc.

**gouverne**, n. f. (de *gouverner*). Action de diriger une embarcation. Aviron de gouverne, aviron disposé comme une godille, de manière à faire virer brusquement une embarcation. — SYN. Aviron de queue. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire. Ces renseignements devront vous servir de gouverne. Fam., dans le langage ordinaire. Je vous le dis pour votre gouverne.

**gouverné**, ée, adj. (pp. du v. *gouverner*). Administré, conduit. — N. m. pl. Les gouvernés, les sujets ou administrés.

**gouverneau** ou **gouverneur**, n. m. [Papet.] Ouvrier qui fait pourrir les chiffons destinés à faire la pâte à papier.

**gouvernement**, n. m. Action, charge, ou manière de gouverner, de régir, d'administrer. Le *gouvernement d'un Etat*, d'une province. — SYN. Administration, gestion. Avoir quelque chose en son *gouvernement*, être chargé d'en avoir soin. Absol. Se dit du gouvernement des Etats. Science du *gouvernement*. Constitution d'un Etat. La nature, la forme d'un *gouvernement*. Le *gouvernement monarchique*. Le *gouvernement républicain*. *Changer de gouvernement*. — SYN. Régime. S'emploie dans un sens collectif, pour désigner ceux qui gouvernent un Etat, le pouvoir exécutif. Les *partisans du gouvernement*. — Partic. Le *ministère*. Le *gouvernement a été renversé par un vote de la Chambre*. Nom des administrations civiles et militaires des princes avant la Révolution. Charge de gouverneur dans une province, dans une ville, dans une place forte, dans une colonie, dans une maison royale ou impériale. Le roi lui avait donné le *gouvernement de Normandie*. Un *général chargé d'un gouvernement militaire*. Territoire, ville, qui sont placés sous l'autorité d'un gouverneur. Le *gouvernement militaire de Paris* (en abrégé G. M. P.). — Hôtel du gouverneur. Action de gouverner une embarcation. — SYN. Pilotage. Le *gouvernement des âmes*, direction de la conscience; autorité de ceux qui sont chargés de veiller sur les mœurs. Fam. Gouvernante, personne qui dirige un ménage. J'ai changé mon *gouvernement*.

**Hist.** — *Gouvernement révolutionnaire*, nom donné au gouvernement de la Convention nationale en France, d'octobre 1793 à octobre 1795. — *Gouvernement provisoire* de 1815, nom de la « Commission de gouvernement », créée après la défaite de Waterloo et présidée par Fouché, du 22 juin au 7 juillet 1815. — *Gouvernement provisoire* de 1848, nom du gouvernement formé par Ledru-Rollin, Arago, Lamartine, Garnier-Pagès, etc., après la révolution de 1848, et qui fonctionna du 24 février au 6 mai 1848. — *Gou-*

*vernement militaire*, territoire de faible étendue, dont la garnison, nombreuse, est placée sous les ordres d'un gouverneur militaire. Il en existe quatre en France: Paris, Lyon, Metz, Strasbourg.

Voici la liste des gouvernements militaires entre lesquels était partagée la France avant la Révolution, avec le nom de leurs chefs-lieux et celui des départements actuels qui correspondent à ces gouvernements. En 1768, on en comptait 40, dont 32 grands et 8 petits. — I. Flandre française: Lille (Nord). — II. Artois: Arras (P.-de-C.). — III. Picardie: Amiens (Somme). — IV. Normandie: Rouen (Seine-Inf., Eure, Orne, Calvados, Manche). — V. Champagne-et-Brie: Troyes (Ardennes, Marne, Hte-Marne, Aube). — VI. Lorraine-et-Barrois: Nancy (M.-et-M., Vosges, Meuse, Moselle). — VII. Alsace: Strasbourg (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Belfort). — VIII. Bretagne: Rennes (Ille-et-Vilaine, C.-du-N., Finistère, Morbihan, Loire-Inf.). — IX. Anjou: Angers (Maine-et-Loire). — X. Maine-et-Perche: Le Mans (Sarthe, Mayenne). — XI. Touraine: Tours (Indre-et-Loire). XII. Poitou: Poitiers (Vienne, Deux-Sèvres, Vendée). — XIII. Aunis: La Rochelle (Charente-Inf.). — XIV. Saintonge-et-Angoumois: Saintes (Charente). — XV. Ile-de-France: Paris (Seine, S.-et-O., S.-et-M., Oise, Aisne). — XVI. Orléanais: Orléans (Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher). XVII. Berry: Bourges (Indre, Cher). — XVIII. Auvergne: Clermont-Ferrand (P.-de-D., Cantal). XIX. Limousin: Limoges (Hte-Vienne, Corrèze). — XX. Marche: Guéret (Creuse). — XXI. Bourbonnais: Moulins (Allier). — XXII. Nivernais: Nevers (Nièvre). — XXIII. Franche-Comté: Besançon (Hte-Saône, Doubs, Jura). — XXIV. Bourgogne et Bresse: Dijon (Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain). — XXV. Guyenne-et-Gascogne: Bordeaux (Gironde, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Landes, Gers, Htes-Pyrénées). — XXVI. Languedoc: Toulouse (Hte-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Aude, Hte-Garonne). — XXVII. Béarn-et-Navarre: Pau (Bes.-Pyrénées). — XXVIII. Comté de Foix: Foix (Ariège). — XXIX. Roussillon: Perpignan (Pyrénées-O.). — XXX. Lyonnais-et-Forez: Lyon (Rhône, Loire). — XXXI. Dauphiné: Grenoble (Isère, Drôme, Hautes-Alpes). — XXXII. Provence: Aix (Bses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var). — Les petits gouvernements étaient Paris, Boulogne, Le Havre, Sedan, Toul, Metz et Verdun, Saumur et la Corse. A l'exception de cette dernière, tous les petits gouvernements étaient enclavés dans les grands.

**Bx-Arts.** — Le bon *gouvernement*, tableau de Lorenzetti (Sienne).

**gouvernemental**, ale, adj. Propre au gouvernement. *Projet gouvernemental*. Partisan du Gouvernement. *Parti gouvernemental*. *Député gouvernemental*.

**gouvernementalisme**, n. m. Système politique qui rapporte tout au gouvernement (Peu us.).

**gouvernementiste**, n. m. Partisan du gouvernement (Rare).

**gouverner**, v. tr. (lat. *gubernare*, m. s.). [MAR] Diriger, conduire, à l'aide du gouvernail. *Gouverner un vaisseau, une barque*. — Absol. Ce pilote gouverne bien. *Gouverner au plus près*. — *Gouverner à la roue*, en faisant mouvoir la barre par une roue. *Gouverner à la lame*, fuir vent arrière pour éviter la lame. *Gouverner sur une terre, sur un point*, diriger le bateau sur ce point. On dit aussi: Ce bâtiment gouverne bien, gouverne mal, il obéit ou il résiste aux mouvements du gouvernail. — SYN. Piloter. Fig. et fam. C'est lui qui gouverne la barque, c'est lui qui dirige l'entreprise. *Gouverner bien sa barque*, bien conduire ses affaires, ou se conduire sagement. Par anal. Diriger, conduire. *Gouverner des chevaux*. — Régir, administrer, conduire. *Gouverner un Etat, un peuple*. Avoir l'administration, la conduite de quelque chose. C'est son associé qui gouverne toute la maison. — Administrer avec économie. *Gouvernez bien vos provisions, car elles sont chères*. Il sait gouverner une cave (Rare). — SYN. Gérer, guider. — Absol. Diriger l'Etat. En Angleterre, le roi règne et ne gouverne pas. Avoir beaucoup de crédit, beaucoup de pouvoir sur l'esprit de quelqu'un. Il n'est pas homme à se laisser gouverner. Il sait gouverner les esprits. — Se dit aussi des choses morales. L'opinion gouverne le monde. Se laisser gouverner par les préjugés. *Gouverner ses passions*. — SYN. Régenter. — Fam. Comment gouvernez-vous un tel? comment êtes-vous, comment vivez-vous avec lui? Comment gouvernez-vous la fortune, le jeu, les plaisirs? (Rare). Se dit encore du soin qu'on prend des enfants ou des malades. *Personne ne s'entend mieux à gouverner les enfants, les malades*. — Se dit aussi en parlant des animaux domestiques. [MAR] Régir. Ce verbe gouverne l'accusatif (Vx). Il vaut mieux dire: Se construit avec... [MAR] Se dit des pièces d'une machine qui font agir et mouvoir toutes les autres. = SE GOU-

**VERNER**, v. pron. Gérer ses propres affaires, en parlant d'un peuple, d'un état. *Le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes*. Plus ord. Tenir une conduite bonne ou mauvaise dans sa vie, dans ses mœurs ou dans ses affaires. *Cet homme s'est toujours gouverné sagement*. Exercer de l'autorité l'un sur l'autre. = GOVERNÉ, EE, pp. V. ce mot.

**gouverneur**, n. m. Celui qui gouverne une colonie, une province, une place forte, une maison royale. Le *gouverneur général de l'Indo-Chine*. Le *gouverneur militaire de Paris*. — Le *gouverneur de la Banque de France*, du *Crédit foncier*, le directeur en chef de ces établissements. Celui qui est chargé de l'éducation et de l'instruction d'un jeune homme. Un *sage gouverneur*. — SYN. Régent, précepteur. Officier de la cour chargé de la direction de certains jeunes gens. Le *gouverneur des pages*. [MAR] Ouvrier chargé de la surveillance et de la conduite de tout le travail de la halde d'un puits de mine. — Ouvrier chargé de faire pourrir, de couper, de mettre dans les piles les chiffons destinés à faire la pâte pour la fabrication du papier. Fig. Nom d'un petit poisson qui passe pour servir de conducteur à la baleine.

**Adm. colon.** — Les gouverneurs de colonies ont été désignés successivement sous le nom de capitaine-général, commandant et administrateur pour le Roi, commissaire général et commissaire de la République. Nommés par décret, ils sont secondés par un corps d'administrateurs coloniaux, par un secrétariat général, et, comme cadre local, par des commis des affaires indigènes. Représentants, dans la colonie, du chef de l'Etat, ils ont des pouvoirs administratifs très étendus, tant au point de vue civil (administration proprement dite, justice, etc.) qu'au point de vue militaire (déclaration d'état de siège, etc.).

**Gouverneur Morris** (1752-1815), homme politique américain, ministre des Etats-Unis en France en 1792; il a écrit des *Lettres* et un *Journal* qui sont des documents importants pour la connaissance de l'histoire de la Révolution française.

**gouvernorat**, n. m. Dignité de gouverneur.

**Gouvieux**, Oise, c. Creil. [NORD] Chantilly 4 km; 3.216 hab. — Carrières; sablières; meunerie. — Camp romain.

**Gouville**, Manche, c. St-Malo-de-la-Lande, sur la Manche. [NORMANDS] 1.068 hab. — Stat. bain.

**gouvion**, n. m. Cheville de fer pour assembler les pièces de grosse charpente.

**Gouvion-Saint-Cyr** (Laurent, marquis) (1764-1830), né à Toul; maréchal de France, se distingua à Hohenlinden et dans les campagnes de l'Empire; se rallia aux Bourbons en 1814, ministre de la guerre sous Louis XVIII, réorganisa l'armée par la loi de 1818; auteur de *Mémoires*, utiles pour l'étude de l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire.

**Gouy**, Aisne, c. Le Câtelet. [C] du Cambrésis, Int. loc., Le Câtelet-Gouy 1 km. — En partie détruit pendant la Grande Guerre.

**Gouy** (Georges Louis) (1854-1926), né à Vals-les-Bains, physicien, auteur de travaux sur la lumière.

**Gouy-lez-Piéton**, com. de Belgique (Hainaut, ar. de Charleroi); 3.719 hab. — Laminiers.

**Gouzarat**, Inde. V. GOUDJERAT.

**Gouzeaucourt**, Nord, c. Marcoing. [NORD] 1.294 hab. — Tissus de crin. — Souterrain. — Violents combats à la fin de la Grande Guerre (sept. 1918), au cours desquels le village fut complètement détruit.

**Gouzien** (Armand) (1839-1892), critique d'art français.

**Gouzon**, Creuse, c. Jarnages, sur la Voueize. [PO] Parsac-Gouzon 5 km; 1.545 hab. — Tuilerie; poterie; ébénisterie; pépinières. — Egl. XIII<sup>e</sup> s. — Consulat depuis XIII<sup>e</sup> s.; faisait partie du Bourbonnais.

**Gouzognat**, Creuse, c. Jarnages. [PO] Parsac-Gouzon 5 km. — Anc. seign. de la *Tour St-Austrille*.

**Goven**, Ille-et-Vilaine, c. Guichen. [DÉP.] 1.760 hab.

**Göwer** (John) (1325-1408), poète anglais, ami de Chaucer. Il a laissé: *Speculum mediantis*; *Vox clamantis*; *Confessio amantis*; poèmes abstraits et étroitement scolastiques.

**Goya**, v. de la Rép. Argentine (Corrientes), sur le rio Paraná; 30.000 hab.

**Goyaux**, fl. côtier du Finistère, arrose Pont-Croix et Audierne; 35 km.

**goyard** ou **goyart**, n. m. Petite serpe dont les jardiniers se servent pour couper les branches mortes.

**goyau**, n. m. [Mines] Section d'un puits de mine servant à la descente des ouvriers.